

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 29/05/2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de prolongation de l'entente d'intégration éolienne
R-3799-2012 / NON-PARTICIPATION DU ROEE À L'AUDIENCE DU 31-05-2012**

ND : 1001-068

Chère consœur,

Par la présente, le ROEE informe la Régie de sa décision de ne pas participer à l'audience du 31 mai 2012 visant à déterminer la nécessité ou non, de rendre une ordonnance de sauvegarde avant le 9 juin 2012, permettant à Hydro-Québec de prolonger l'entente d'intégration éolienne, dans le dossier mentionné en rubrique.

Le ROEE désire toutefois se réserver le droit d'intervenir dans la seconde phase du dossier qui sera relative à l'analyse sur le fond des modalités d'examen de la demande de prolongation de l'Entente 2005.

Le ROEE attendra donc la détermination par la Régie des modalités de l'examen de la demande suite à l'audience du 31 mai 2012.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, Avocat

FSG/na
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
M. Bertrand Schepper, IRIS